

## PROCES-VERBAL

de la séance ordinaire du Conseil communal du 23 septembre 2016

**Lieu** : à 10h30, à Praz-Riond

**Présidence** : M. Claude ROUGE

Le Président, M. Claude ROUGE, ouvre la séance en remerciant les membres du Conseil et la Municipalité de leur présence. C'est suite à l'opération de M. Alexander BARAN que M. Claude ROUGE reprend ce poste laissé vacant et se réjouit d'être au service du Conseil pour cette nouvelle législature.

Avant de rentrer dans le vif de l'ordre du jour le nouveau Président, M. Claude ROUGE, demande une minute de silence à la mémoire de M. Benjamin GENET, ancien Conseiller Communal, décédé accidentellement. Un faire-part lui sera dédié au nom du Conseil et de la Municipalité

L'ordre du jour, se présente comme suit :

1. Assermentations
2. Election de l'huissier
3. Appel
4. Procès-verbaux de la dernière assemblée ordinaire et de l'assermentation
5. Correspondance et communications
6. Préavis municipal N° 02/2016 : Octroi d'autorisations générales pour la législature 2016-2021
7. Préavis municipal N° 03/2016 plafonds d'endettement et de cautionnement pour la législature 2016-2021
8. Préavis municipal N° 04/2016 arrêté d'imposition pour les années 2017-2018
9. Préavis municipal N° 05/2016 réhabilitation d'un sentier reliant Toveyres aux Planaux
10. Communications de la Municipalité
11. Propositions individuelles
12. Divers
13. Contre-appel

### 1. Assermentations

Le PLR présente deux nouveaux Conseillers, suite à l'élection des Municipaux, soit Mme Kelly VIRET et M. Valentin RICHARD (absent).

Sont assermentés, M. Pierre CATTIN, Mme Kelly VIRET et M. Cyril LUTZ.

Tous les Conseillers (ères) présents confirment avoir reçu le nouveau règlement signé.

## 2. Election de l'huissier

Suite à la démission de Mme BALLIF, seul M. Jean-Philippe DEGOUMOIS s'est présenté. Il est élu par acclamation et remercié par le Président, M. Claude ROUGE. Ce dernier n'a pas manqué de lui lire son cahier des charges.

## 3. Appel

23 présents, 5 excusés, 1 absent

Le quorum étant atteint, le Président, M. Claude ROUGE, déclare la séance ouverte et implore la bénédiction de Dieu sur les travaux de l'assemblée.

## 4. Procès-verbaux de la dernière assemblée ordinaire et de l'assermentation

M. Nicholas GYGER demande une rectification du PV du 15 juin, page 2, soit corriger l'orthographe de Teresa Défago (sans accent) puis le nom de Mme Hauswirth Raoux (sans trait d'union).

Le procès-verbal de l'assermentation est accepté à l'**unanimité** avec les modifications de M. Nicholas GYGER.

M. Nicholas GYGER fait remarquer qu'il doit y avoir une erreur dans le PV du 16 juin, page 2, point 4, concernant la marge d'autofinancement qui est notée à 4 millions. Le Syndic, M. Yvan PONNAZ remercie M. GYGER d'avoir soulevé ce point et rectifie effectivement que la marge d'autofinancement est de Fr. 750'000.- pour un budget de 4 millions.

Le procès-verbal de l'assermentation est accepté à l'**unanimité** avec cette rectification.

Le Président remercie l'auteur de ces deux procès-verbaux.

## 5. Correspondance et communications

Suite à une lettre d'une habitante de Lavey-les-Bains, envoyée par erreur au Président du Conseil, au sujet de la sécurité routière sur la route des bains, M. Le Syndic lui a répondu.

Le Président, M. Claude ROUGE, ne juge pas nécessaire de donner lecture de cette lettre, mais la laisse à disposition des Conseillers (ères).

A l'initiative de Mme la Préfète du district, les 15 Présidents des Communes ont été convoqué le 15 novembre 2016 pour une séance. Si les vice-présidents ou les Conseillers (ères) ont des questions pour la préfecture, n'hésitez pas à les transmettre à votre Président, M. Claude ROUGE.

## 6. Préavis municipal N° 02/2016 : Octroi d'autorisations générales pour la législature 2016-2021

M. Yvan PONNAZ, Syndic, rappelle que ce préavis revêt un aspect purement formel, car il doit être approuvé tous les 5 ans en début de législature.

Par la loi et le règlement du Conseil Communal, cet octroi donne les compétences à la Municipalité de fonctionner d'une manière plus fluide, sans passer par le Conseil Communal pour des décisions urgentes et essentielles.

La Municipalité a toujours utilisé ces autorisations avec parcimonie et à bon escient, et ne manque jamais d'en aviser le Conseil Communal au travers du rapport de gestion.

Le Président remercie M. le Syndic et passe la parole au rapporteur de la Commission.

M. Alexandre CHESAUX, lit le rapport et recommande au Conseil communal de Lavey-Morcles d'accepter le préavis municipal N° 02/2016, concernant l'octroi d'autorisations générales pour la législature 2016 - 2021.

Le Président, M Claude ROUGE, remercie M. Alexandre CHESAUX de son rapport. Il lui rappelle ainsi qu'à tous les membres du Conseil, que pour chaque préavis, selon l'art. 41, du Conseil Communal, les commissions ne peuvent délibérer qu'après avoir rencontré les membres de la Municipalité.

M. Pierrick ANSERMET relève que dans l'article 41, la présence de la Municipalité n'est pas expressément demandée.

Le Président, M. Claude ROUGE, se renseignera lors de la séance avec Mme la Préfète et en informera les élus au prochain Conseil.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la votation du préavis.

### Vote du préavis municipal N° 02/2016

- *vu le préavis municipal N° 02/2016 du 11 juillet 2016 concernant l'octroi d'autorisations générales pour la législature 2016 – 2021*
- *où le rapport de la Commission chargée d'étudier ce préavis,*
- *considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

*le Conseil communal de Lavey-Morcles*

*décide à l'unanimité*

- **d'accorder** à la Municipalité une autorisation générale d'effectuer des transactions, acquisitions ou aliénations immobilières dans la limite de Fr. 100'000.-- par cas, charges éventuelles comprises, pour la durée de la législature 2016-2021,
- **d'accorder** à la Municipalité l'autorisation générale de plaider s'étendant à toutes les causes placées dans la compétence du Juge de Paix, du Tribunal d'arrondissement, du Tribunal cantonal, du Tribunal administratif ou du Tribunal des baux pour la durée de la législature 2016-2021,
- **de fixer** pour la législature 2016-2021 à Fr. 50'000.- par cas le montant que la Municipalité peut engager à titre de dépenses imprévisibles et exceptionnelles qui seront soumises à l'approbation du Conseil communal dans le cadre du rapport annuel sur la gestion et les comptes.

## **7. Préavis municipal N° 03/2016 plafonds d'endettement et de cautionnement pour la législature 2016-2021**

M. Yvan PONNAZ, Syndic, explique la nouvelle méthode pour fixer le plafond d'endettement et de cautionnement des Communes Vaudoises. Ce processus qui dispense les Communes de faire leurs demandes auprès du Conseil d'Etat, n'était plus conforme à la Constitution Vaudoise. Cette nouvelle approche leur donne les outils et l'aide nécessaire pour calculer d'une façon autonome leur capacité d'endettement.

Le Président, M. Claude ROUGE remercie M. le Syndic et passe la parole au rapporteur de la Commission de Gestion.

M. Pierrick ANSERMET lit le rapport qui recommande au Conseil communal de Lavey-Morcles d'accepter le préavis municipal N° 03/2016, concernant les plafonds d'endettement et de cautionnement pour la législature 2016-2021 tel que présenté.

Le Président remercie le rapporteur et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède à la votation du préavis.

### **Vote du préavis municipal N° 03/2016**

*- vu le préavis municipal N° 03/2016 du 11 juillet 2016 concernant les plafonds d'endettement et de cautionnement pour la législature 2016 - 2021*

*- où le rapport de la Commission chargée d'étudier ce préavis,*

*- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

*le Conseil communal de Lavey-Morcles*

*décide à l'unanimité*

*- de retenir la méthode du plafond d'endettement net*

*- de fixer ce plafond à Fr. 2'500'000.-*

## **8. Préavis municipal N° 04/2016 arrêté d'imposition pour les années 2017-2018**

M. Yvan PONNAZ, Syndic, informe l'assemblée que la Municipalité leur soumet un arrêté d'imposition conforme en tout point à celui adopté il y a deux ans. Pour information, la baisse de un point d'imposition représente pour la Commune, un écart de recettes d'environ Fr. 20'000.-.

Malgré la taxe sur les divertissements qui nous donne plus de marge de manœuvre, il n'est pas prévu pour l'instant de prévoir des baisses d'impôts. Cela doit plutôt nous aider à accroître notre capacité d'investissement. Les importants travaux, tels que : eau, égouts et routes, nous obligeront peut-être à l'avenir d'augmenter les taxes, et de ce fait nous pourrions peut-être baisser les impôts.

Le Président, M. Claude ROUGE remercie M. Yvan PONNAZ, Syndic, et passe la parole au rapporteur de la Commission de Gestion.

M. Pierrick ANSERMET lit le rapport de la Commission de Gestion qui recommande au Conseil communal de Lavey-Morcles d'accepter le préavis N° 04/2016 : Arrêté d'imposition pour les années 2017-2018, tel que présenté.

Le Président remercie M. Pierrick ANSERMET et ouvre la discussion.

M. Christophe ECHENARD demande quel est le taux moyen d'imposition du Canton de Vaud.  
M. Le Syndic, qui n'a pas tous les chiffres en tête, lui propose de consulter le site internet du Canton, avec toutes les statistiques.

Toutefois, ce dernier explique que le ratio entre les recettes d'impôts et le nombre d'habitants est l'un des plus faibles du district. Par contre on est une des Communes qui a le plus faible taux d'endettement.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la votation du préavis.

### **Vote du préavis municipal N° 04/2016**

- *vu le préavis municipal N° 04/2016 du 11 juillet 2016 concernant l'arrêté d'imposition pour les années 2017-2018*

- *où le rapport de la Commission chargée d'étudier ce préavis,*

- *considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

*le Conseil communal de Lavey-Morcles*

*décide à l'unanimité*

- **d'adopter** l'arrêté communal d'imposition pour les années 2017-2018, selon le projet ci-joint

- **de charger** la Municipalité de transmettre cet arrêté au Conseil d'Etat pour approbation

### **9. Préavis municipal N° 05/2016 réhabilitation d'un sentier reliant Toveyre aux Planaux**

M. Yvan PONNAZ, Syndic, informe les Conseillers (ères) en toute transparence, que les travaux de ce préavis ont déjà été réalisés. Notre Commune a eu l'opportunité de réhabiliter le sentier reliant Toveyre aux Planaux, avec la participation de la Commune de Bex. Suite à l'empressement de cette dernière, nous avons été un peu mis devant le fait accompli.

M. Olivier CHESAUX, pense qu'il serait un peu mal vu de notre part si nous refusions la participation à ces travaux. Le coût se montera aux alentours de Fr. 9'000.- et de plus c'est une opportunité car nous possédons le 80% du chemin et ne payerons que la moitié de la facture. Comme ce chemin n'avait pas été totalement fermé sur le site de Vaud Rando, et que des promeneurs s'étaient plaints de l'état du chemin, nous pensons qu'il était judicieux de l'entretenir à nouveau.

Le Président, M. Claude ROUGE remercie M. Olivier CHESAUX et passe la parole au rapporteur de la Commission.

M. Hervé ANSERMET lit le rapport, qui recommande au Conseil communal de Lavey-Morcles d'accepter le préavis municipal N° 05/2016, concernant la réhabilitation d'un sentier reliant Toveyre aux Planaux, tel que présenté.

Le Président, M. Claude ROUGE remercie le rapporteur et ouvre la discussion.

M. Joël ANSERMET demande si le chemin du « Dreusine » est toujours ouvert.

M. Olivier CHESAUX lui répond que l'Etat de Vaud a cessé de l'entretenir et que maintenant il est fermé.

M. Joël ANSERMET lui demande dès lors de le fermer définitivement avec une barrière, bien visible.

M. Nicholas GYGER demande qu'il y ait une bonne communication afin que les promeneurs sache que ce sentier est ré-ouvert.

M. Olivier CHESAUX l'informe qu'il est en cours de balisage et Vaud Rando le réactivera sur son site.

M Joël ANSERMET fait remarquer que ce chemin arrive droit dans la ligne de tir, et qu'il serait judicieux d'avertir la Confédération.

M. Olivier CHESAUX va se renseigner et faire le nécessaire.

M. Serge BOCHATAY réitère la remarque de la commission, qui montre sa désapprobation par rapport à la manière de faire de la Commune de Bex, et il n'aimerait plus que cela se reproduise.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède à la votation du préavis.

### **Vote du préavis municipal N° 05/2016**

- *vu le préavis municipal N° 05/2016 du 28 juillet 2016 concernant la réhabilitation d'un sentier reliant Toveyre aux Planaux*
- *oui le rapport de la Commission chargée d'étudier ce préavis,*
- *considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

*le Conseil communal de Lavey-Morcles*

*décide à la grande majorité (-1 abstention, -1 avis contraire)*

- *d'autoriser, la Municipalité à réaliser les travaux de réhabilitation d'un sentier reliant Toveyre aux Planaux et d'octroyer à cet effet un crédit de Fr. 11'000.-*

## **10. Communications de la Municipalité**

M. le Syndic présente deux nouveaux employés communaux, soit : M. Guillaume MUDRY, engagé en renfort, pour une durée déterminée, suite à une absence maladie de longue durée, pour l'entretien des routes, chemins et salle polyvalente et Mlle Mélanie GINIER, stagiaire MPC, pour une durée d'une année remplaçant Mlle Maëlle CLERC.

M. Alexander BARAN nous parle de sa sensibilité aux problèmes des réfugiés, et rend les Conseillers (ères) attentifs à cette grave situation. Il souhaite que les Communes prennent leurs responsabilités. Par cette occasion il aimerait que notre Commune anticipe le départ de l'armée de Dailly et puisse nous soumettre à temps voulu des propositions, mais pense que ce lieu isolé n'est pas adapté pour des requérants.

M. Alexander BARAN lit le texte suivant « 2500 signatures contre l'ouverture d'un centre de requérants d'asile à Tourtemagne. Un comité interpartis a remis lundi matin à la présidente du gouvernement Esther Waeber-Kalbermatten une pétition contre la mise en place d'un centre de réserve stratégique sur le site de l'ancien aérodrome militaire haut-valaisan. Les signataires estiment que la commune, forte d'un millier d'habitants, est trop petite pour accueillir un tel site.

Selon la presse haut-valaisanne, les deux tiers des habitants de Tourtemagne ont ratifié ce texte.

A l'heure actuelle, aucune décision définitive n'a été prise quant au futur emplacement de ce centre dit de « réserve stratégique ». Seule certitude : il se situera sur le territoire vaudois ou valaisan, car des emplacements pour des centres fédéraux ont déjà été définis dans les cantons de Genève, de Fribourg et de Neuchâtel.

Le secrétariat d'Etat aux migrations assure vouloir trouver une « solution consensuelle avec les cantons et les communes concernées ». « Les communes sont toujours impliquées dans les modalités de mise en œuvre », indique le secrétariat d'Etat aux migrations dans une prise de position écrite. »

M. PONNAZ, syndic, lui répond qu'effectivement Savatan et Dailly ont été sortis du plan de stationnement de l'armée. Le secrétariat d'Etat aux migrations ainsi que le SERN ont classé le lieu comme non recevable. Toutefois le Conseil d'Etat a voulu une étude indépendante pour remettre ce lieu dans la course. Selon les bruits, l'Etat de Vaud s'intéresserait également à l'entier du site pour l'Académie de Police. De ce fait il n'y a rien d'officiel et à ce jour aucune démarche formelle n'a été entreprise.

La Commune est sensible à ce sujet et réagira à temps, mais pour l'instant n'a aucun interlocuteur.

## **11. Propositions individuelles**

Aucune proposition individuelle.

## **12. Divers**

Le Président. M. Claude ROUGE, demande à tous les conseiller (ères) de corriger ou compléter leurs coordonnées sur la liste de la secrétaire.

Le Président profite de donner les dates des prochaines votations qui auront lieu le 27.11.2016, le 12.02.2017 et le 21.05.2017.

M. Hervé Ansermet demande où en est la rénovation du chalet de Praz-Riond, discuté lors d'un précédent conseil.

M. Olivier CHESAUX lui répond qu'il a des devis pour environ Fr. 60 à 70'000.- pour le retaper entièrement. Il aimerait prévoir rapidement un budget de quelques mille francs pour le sécuriser. Et par la suite nous devrions prendre une décision afin de savoir si nous faisons une rénovation complète ou au strict minimum.

Le Président, M. Claude ROUGE, puis le Syndic, M. Yvan PONNAZ, informe l'assemblée que la Municipalité souhaite nommer une commission de sept personnes concernant un projet urbanistique et sécuritaire de la Commune. Le bureau RWB travaille actuellement sous mandat de la Commune depuis bientôt une année sur ce projet. Pour aller de l'avant nous devons impliquer le Conseil Communal. L'autorité veut une commission très représentative, avec des personnes concernées et impliquées.

M. Nicholas GYGER propose que chaque parti discute au sein de leur groupe, puis propose des personnes au prorata des partis.

L'assemblée étant acquise à cette solution, M. Claude ROUGE demande aux présidents de parti et groupe de leur faire une proposition d'ici la fin du mois d'octobre. La commission sera active dès novembre.

M. Issa CHESAUX se porte volontaire pour les votations de dimanche 25/09/2016.

### 13. Contre-appel

La secrétaire procède au contre-appel.

Le Président clôt la séance à 11h50.

\*\*\*\*\*

Adopté en séance ordinaire du

Le Président :

La Secrétaire :

Claude Rouge

Emilie Gétaz